

Rapport de la Commission de Gestion – Préavis 05-2023

Les comptes 2022 d'Enfance & Jeunesse

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, composée de Mmes Luce Comte, Anne Gaggio, Chantal Maurer, Catherine Safi (excusée) et Eva Schultz, rapportrice et de MM. Philippe Parmelin, président et Claude Molteni (absent), s'est réunie les 3 et 17 mai 2023 dans la salle de conférence de l'association EnJeu, avenue des Uttins 1 à Rolle.

A ces occasions, les représentants du Codir Mmes Marinella Page et Viviane Subri, vice-présidente, MM. Samuel Dufour, Frédéric Mani et Philippe Straub, vice-président, ainsi que Mme Isabelle Houmard, directrice d'EnJeu et Madame Monica Gerber, responsable des finances, nous ont présenté l'ensemble des comptes, ont répondu à toutes les questions posées et nous ont donné les explications nécessaires à la bonne compréhension du préavis.

Nous les remercions vivement pour les réponses apportées aux différentes questions de notre commission. La présentation des comptes contenant les explications ainsi que le power point nous ont facilité le travail

C'est à l'issue de la séance du 17 mai que la commission a établi son rapport et pris ses conclusions.

Le présent rapport est divisé en quatre parties distinctes. La première consiste en l'analyse des comptes et des impacts financiers pour l'association intercommunale. La deuxième est en lien avec la gestion de l'association. La troisième partie est le rappel des vœux que la commission de gestion de l'année précédente a émis à l'attention du Codir pour les prochaines années. Enfin, la conclusion de ce rapport contient le préavis de la commission pour les comptes et pour la gestion.

1. Analyse des comptes

Dans ce chapitre, nous vous présentons un échantillon des questions que la commission a posée au Codir et à la direction d'EnJeu, ainsi que les réponses obtenues.

Bilan

L'augmentation importante par rapport à l'année précédente relevée dans les actifs transitoires est notamment liée à l'aide au démarrage de CHF 260'000 accordée aux structures d'accueil, à recevoir de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) à fin 2022.

Le solde au 31 décembre du compte des passifs transitoires, également en forte augmentation par rapport à 2021, comprend des avances versées par certaines communes pour l'année 2023, à hauteur de CHF 980'000.

Le fond de réserve Massard est un fonds historiquement affecté au jardin d'enfants Le Cygne. Le solde à ce jour s'élève à CHF 26'022.82.

En ce qui concerne les emprunts à court, moyen et long terme, l'association cherche à répartir les risques en fonction des taux et à optimiser la trésorerie, tout en échelonnant les échéances pour limiter les risques.

Des processus comptables importants ont été mis en place durant l'année, notamment pour réduire les pertes sur débiteurs par une procédure de rappel de factures impayées.

Un autre processus vise à la vérification et au traitement des factures fournisseurs et des notes de frais. Celles-ci sont toujours vérifiées par le/la responsable qui a engagé les frais puis par la direction générale. Les factures supérieures à CHF 10'000 sont visées par trois personnes, dont le responsable, la direction et le/la président/e du Codir.

Compte 151 – Bibliothèque

Actuellement, la bibliothèque est fermée pendant un mois en été. A la demande de la commission, le Codir analyse la possibilité d'optimiser l'ouverture de la bibliothèque durant toute la belle saison.

La fréquentation de la bibliothèque est en hausse, en même temps les coûts ont légèrement baissé.

Depuis janvier 2022 la bibliothèque de Rolle et environs s'est associée à la bibliothèque communale et scolaire de Gland, à la bibliothèque de Nyon et à la bibliothèque de Coppet-Terre-Sainte pour offrir un service gratuit entre bibliothèques : Navibouq' La Côte. Dans ce cadre, 5'950 documents ont été échangés entre les 4 bibliothèques en 2022 et 47'500 recherches ont été effectuées dans le catalogue commun. Le premier bilan est très positif !

La bibliothèque est affiliée au service en ligne e-bibliomedia qui permet aux lecteurs de toute la Suisse d'emprunter des livres numériques en anglais et en français. Nombre de prêts en 2022 : 539, en baisse en raison de problèmes techniques.

Compte 500 – Administration des écoles

Le recrutement de la nouvelle directrice Mme Isabelle Houmard, à la suite de l'engagement d'un directeur ad intérim, plus des honoraires de consultants et le déménagement aux Uttins ont provoqué un dépassement du budget sur quelques comptes. D'autres montants, tels que les frais liés au covid-19 pour un total de CHF 73'000, n'ont pas été utilisés. Le budget a été adapté par les préavis 05-2022, 06-2022, 07-2022 et 09-2022. Si le besoin s'en faisait sentir, le Codir présenterait de nouveaux préavis pour amender les futurs budgets.

Les frais de port et d'affranchissement restent en augmentation. La mise sur pied du projet de l'envoi des factures par courriel est plus longue que prévue.

Compte 504 – Immobilier

L'amortissement des bâtiments sur 30 ans est comptabilisé selon les normes comptables. A savoir que la valeur des bâtiments est calculée sur la valeur ECA, la valeur locative et la valeur d'entretien (3.5% selon convention). L'association est propriétaire des bâtiments Martinet D, E et F en plus du nouveau collège de Gilly. Les communes sont propriétaires des bâtiments scolaires sur leur territoire.

Depuis 2022, l'amortissement du bâtiment F a été augmenté de CHF 256 226.00 à CHF 407 924.50. Cette augmentation d'amortissement est due au fait que la construction de la 2e partie du bâtiment s'est terminée en 2021 et que l'amortissement doit être adapté au nouveau montant de l'investissement.

La commission a obtenu le tableau des investissements concernant notamment les bâtiments. Il serait souhaitable que ce document soit également remis aux délégués avec les comptes de fonctionnement et le bilan.

Compte 511 – Cantines gérées par ENJEU

La fréquentation des cantines est en baisse car les parents privilégient les structures UAPE pour leurs enfants.

Les repas commandés sont facturés lors d'annulation de dernière minute.

Le Codir a amorcé une analyse par rapport à la fréquentation et à la qualité des repas servis, la conclusion est attendue pour fin 2023. Le contrat avec Eldora (restauration de collectivités) arrive à échéance fin octobre 2023. Un appel d'offre sera lancé en cours d'année.

Compte 512 – Ecoles primaires

Les charges 2022 restent en-dessous du budget malgré une forte augmentation des coûts du chauffage et de l'électricité (préavis 09-2022) et deux camps d'été (juin et septembre).

Compte 520 – Ecoles secondaires

Budget 2022 respecté. Consommation chauffage et électricité en hausse (préavis 09-2022).

Compte 730 – Administration accueil des jour des enfants (AJE)

Le compte 730, administration AJE est nettement inférieur au budget, grâce à une participation plus importante demandée aux parents et les aides au démarrage des structures accordées par la FAJE.

Compte 730.3185.30 est supérieur au budget mais comblé par le préavis 09-2022.

Compte 730.3525.00, participation inter-réseaux selon convention, ce point doit être analysé par le Codir car des incohérences sont constatées.

Compte 731 - Accueil de jour en milieu familial (AFM)

Compte 731.3011.00 recrutement de 2 nouvelles coordinatrices à 60% (préavis no. 06-2022).

Compte 731.3011.10 absences maladie ainsi que l'attribution d'un 13^{ème} salaire pour les AMF selon préavis 09-2022.

2. Gestion de l'association

Le recrutement de la nouvelle directrice, qui a su très rapidement s'intégrer et prendre les rênes de l'association, ainsi que l'engagement d'un nouveau responsable de l'accueil de jour, ont amené une nouvelle dynamique et beaucoup d'énergie positive.

Le déménagement aux Uttins a aussi largement contribué à un bien-être global des employés, qui bénéficient de locaux spacieux, pratiques et d'accès facile.

Le recrutement d'un nouveau responsable des ressources humaines est en cours.

En 2022 comme en 2020 et 2021, l'association a dû faire face à des situations difficilement prévisibles, notamment par une importante rotation du personnel. Les changements ainsi que la réorganisation en cours se poursuivront en 2023-24, mais l'impulsion est donnée. De gros efforts ont été fournis pour améliorer le parc informatique, cette évolution se poursuivra aussi en 2023.

Un diagnostic sur l'organisation de l'association est en cours. Des organigrammes sont en préparation.

Il est à relever l'énorme travail que le Comité de direction continue à fournir. Leur engagement par le biais des dicastères est remarquable. Le travail des collaborateurs, quelles que soient leurs fonctions, est également à saluer. L'association Enfance et Jeunesse, telle que nous la connaissons aujourd'hui, montre l'exemple dans notre canton par toutes les prestations qu'elle fournit à la population de nos communes membres.

La commission de gestion est confiante en l'avenir de l'association grâce à l'engagement sans relâche de tous les collaborateurs et des membres du Codir.

3. Vœux de la commission de gestion précédente :

En 2021, la commission de gestion a émis le vœu que l'association mette en place un plan ambitieux de formation continue pour les différent.es professionnel.les de l'association et qu'une fois finalisé, il soit présenté au Conseil intercommunal. La commission de gestion 2023 soutient cette demande.

Les autres vœux de la commission émis lors de son rapport sur l'exercice 2021 ont été suivis d'effet. La commission en remercie le CODIR.

La commission émet le vœu suivant pour les années à venir, à savoir que le tableau des investissements soit également remis aux délégués et déléguées.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la commission de gestion recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 05-2023 tel que présenté et vous recommande :

1. D'approuver les comptes 2022 du volet scolaire ;
2. D'approuver les comptes 2022 du volet bibliothèque ;
3. De restituer la différence des volets scolaire et bibliothèque en faveur des communes, qui s'élève à CHF 270'320.05 ;
4. D'approuver les comptes 2022 du volet accueil de jour ;
5. De restituer la différence du volet accueil de jour en faveur des communes, qui s'élève à CHF 1'010'014.70 ;
6. De donner décharge au Codir pour sa gestion durant l'exercice 2022 ;
7. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la commission de gestion :

Philippe Parmelin, Président

Chantal Maurer

Anne Gaggio

Luce Comte

Claude Molteni

Catherine Safi

Eva Schultz, rapportrice